



APPEL A PROJETS ET A ACTIVITES N° 001-2025 /APA/MINJEC/CAB DU 17 FFV 2025
POUR LA SELECTION DES PROJETS CONJOINTS DES JEUNES LOCAUX ET DE LA DIASPORA
ELIGIBLES AUX FINANCEMENTS DU GUICHET DIALYJ ET LA SELECTION DES ACTIVITÉS
PORTÉES PAR LES JEUNES CAMEROUNAIS DE LA DIASPORA EN DIRECTION DU
CAMEROUN, SOLLICITANT UN ACCOMPAGNEMENT LOCAL, AU TITRE DE L'EXERCICE
2025.-

I. DU CONTEXTE.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions relatives à l'Intégration Nationale et à la promotion de l'Insertion socio-économique des jeunes, le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC) a entrepris des actions visant à accompagner les initiatives multiformes de la diaspora camerounaise, en vue de sa contribution à l'œuvre de construction nationale. A cet effet, un mécanisme spécifique de promotion, d'accompagnement et de financement des initiatives portées par les jeunes de la diaspora camerounaise a été mis en place, à l'effet d'offrir l'opportunité à ces jeunes d'investir dans leur pays d'origine, en coentreprise avec leurs pairs locaux. Ce mécanisme est opérationnalisé à travers un guichet spécial « *Diaspora And Local Youth Joint-Venture* » (DIALYJ), érigé au sein du Fonds de Garantie en faveur des Jeunes Entrepreneurs (FOGAJEUNE). Il est question à ce titre, d'aménager un écosystème capable de soutenir le développement industriel de notre pays, en mobilisant les jeunes Camerounais de la diaspora et leurs pairs locaux dans la création des filières et chaînes de valeur susceptibles de générer des emplois pour d'autres jeunes.

Dans la même dynamique, un accompagnement est également offert aux jeunes Camerounais de la diaspora désirant implémenter au Cameroun, des initiatives multiformes dans divers domaines, notamment social, humanitaire et/ou économique, susceptibles d'améliorer les conditions de vie des Camerounais.

D'où le présent Appel à Projets et à Activités visant la sélection des projets conjoints de jeunes locaux et de la diaspora, éligibles aux financements du guichet DIALYJ, ainsi que les activités portées par les jeunes Camerounais de la diaspora en direction du Cameroun, sollicitant un accompagnement local, au titre de l'exercice 2025.

II. DES OBJECTIFS DE L'APPEL

I. De l'objectif général

L'objectif général du présent Appel à Projets et à Activités est d'une part, de créer un environnement entrepreneurial incitatif au moyen de la mobilisation des investisseurs camerounais de la diaspora et de la mise en place d'une synergie volontaire et inclusive entre les jeunes locaux et ceux de la diaspora, en vue d'en faire des moteurs de l'industrialisation endogène camerounaise et d'autre part, de densifier la participation des jeunes de la diaspora à l'œuvre de construction nationale à travers l'accompagnement de leurs activités à caractère social, humanitaire et/ou économique en direction du Cameroun et susceptibles d'améliorer les conditions de vie des Camerounais.

2. Des Objectifs spécifiques

Le présent Appel à Projets et à Activités vise de manière spécifique à :

- enclencher le processus de mise en place du dispositif de promotion de l'insertion des jeunes issus de la diaspora camerounaise dans le tissu économique national ;
- mettre en place *des joint-ventures* entre les jeunes entrepreneurs locaux et ceux de la diaspora ;
- financer les projets conjoints de création d'entreprises dans les domaines porteurs et à fort potentiel de croissance économique, technologique, social, culturel et environnemental ;
- valoriser la participation de la diaspora camerounaise à l'essor économique, social, technologique et technique du pays ;
- accompagner, sur le plan administratif, institutionnel et technique, les initiatives multiformes de la diaspora camerounaise sous forme de projets à caractère social, humanitaire et/ou économique au Cameroun ;
- susciter et soutenir l'engagement de la diaspora camerounaise aux transferts des technologies et au partage des compétences en direction du Cameroun ;
- mettre en exergue, comptabiliser et communiquer sur l'ensemble des initiatives de la diaspora en direction de leur pays d'origine.

III. DES MODALITES DE L'APPEL À PROJETS

L'Appel à Projets est soumis aux modalités ci-après :

1. Des critères d'éligibilité

Peuvent faire acte de candidature, les jeunes Camerounais du terroir ou les jeunes de la diaspora d'origine camerounaise, porteurs de projets, âgés entre 18 et 35 ans révolus au 31 décembre 2025, inscrits sur la plateforme de l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ) à l'adresse : www.onjcameroun.cm, détenteurs d'une Carte Jeune Biométrique (CJB), le cas échéant, et répondant aux critères ci-après :

➤ Des critères liés aux porteurs de projets

Sont éligibles aux financements, les personnes morales et physiques, pouvant endosser les rôles de demandeur ou de codemandeur.

Le demandeur chef de file, qui soumet le projet, est un jeune ou un groupe de jeunes de la diaspora camerounaise, désirant entreprendre au Cameroun avec leurs pairs locaux. Le codemandeur quant à lui, est celui qui y est associé.

Le demandeur chef de file et le codemandeur doivent résider l'un à l'étranger (diaspora) et l'autre au Cameroun ou inversement. Tout consortium peut avoir au maximum deux (02) codemandeurs et deux (02) partenaires associés. Le codemandeur, tout comme le chef de file, participe à la gestion et à la réalisation des activités du projet. Aussi, les règles applicables au demandeur sont-elles les mêmes pour le codemandeur. Chaque demandeur et codemandeur ne peut adhérer qu'à un seul projet.

Les personnes morales doivent être constituées en Etablissement, en Petite et Moyenne Entreprise ou Petite et Moyenne Industrie, en Très Petite Entreprise, en incubateur d'entreprises, en Cluster, en Institution Universitaire ou en Groupement d'Initiatives Communes de jeunes, et justifier d'une existence légale.

Des partenaires peuvent être associés à la mise en œuvre du projet, notamment une Collectivité Territoriale Décentralisée, une Entreprise du secteur public/privé ou une Organisation de la Société Civile.

➤ Des critères liés au projet

Les critères liés au projet concernent la nature des actions envisagées, les coûts, la situation géographique, ainsi que la durée.

- Des critères liés à la nature des actions envisagées

Les actions éligibles aux financements sont celles relatives au renforcement des capacités, aux charges des personnels, à l'amortissement du matériel acquis dans le cadre du projet, aux dépenses liées à la propriété intellectuelle, à l'homologation, au design, à l'acquisition de technologies, à la location des structures, aux prestations de services, aux achats des matières et fournitures, à l'entretien et aux réparations, aux assurances, à la documentation, aux rémunérations intermédiaires et aux honoraires, à la publicité, à la publication, à l'affranchissement, aux déplacements, ainsi qu'aux normes ISO.

Pour être éligibles, les actions doivent être conjointes, c'est-à-dire impliquer au moins deux (02) partenaires, en l'occurrence le demandeur ou chef de file et le codemandeur.

Les actions financées devront prendre en compte une gestion durable des ressources naturelles et la promotion des mesures d'atténuation des effets liés au changement climatique.

Sont non éligibles aux financements :

- les projets à caractères religieux ou politique ;
- les projets liés au sponsoring ;
- les projets attribuant des bourses ou finançant essentiellement des cours de formation.

- Des critères liés aux coûts

Les projets éligibles sont ceux dont les coûts sont couverts par le financement. Il est à noter que, les coûts éligibles sont les dépenses engagées par les promoteurs du projet et directement liées à la mise en œuvre dudit projet.

Les coûts des projets doivent répondre aux critères suivants :

- être engagés pendant la durée du projet ;
- être inscrits dans le budget prévisionnel global du projet ;
- être identifiables et vérifiables.

Le budget peut inclure une réserve pour des imprévus ne dépassant pas les 05 % des coûts directs éligibles estimés. Ladite réserve ne peut être utilisée qu'avec l'autorisation écrite préalable de l'Administration contractante.

Au-delà du montant du financement, les budgets présentés peuvent comporter les coûts directs éligibles suivants :

- les coûts directs des personnels impliqués dans l'exécution du projet entrepreneurial ;
- les frais de déplacement liés à la réalisation du micro-projet ;
- les équipements et consommables ;
- la protection de la propriété intellectuelle ;
- le transfert et la diffusion des connaissances ;
- les coûts de Marketing ;
- les coûts de publicité et de communication ;
- les autres coûts de fonctionnement directs.

Sont non éligibles, les dépenses suivantes :

- le remboursement de crédit et des charges liées à ces crédits ;
- les provisions pour pertes diverses ;
- les achats de terrains ou d'immeubles ;
- les crédits à des tiers ;
- l'achat des voitures.

- Des critères liés à la localisation géographique du projet

Pour prétendre aux financements, les candidats doivent choisir l'une des dix (10) Régions du Cameroun où leur projet d'entreprise sera implémenté. Les Régions économiquement sinistrées sont privilégiées.

N.B. : Une attention particulière sera également accordée aux projets à réaliser dans des villes camerounaises qui ont un retard de développement économique important.

- Des critères liés à la durée de réalisation du projet

Les projets éligibles sont ceux ayant une durée de réalisation minimale de dix-huit (18) mois et une durée maximale du projet de trente-six (36) mois.

2. De la composition du dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces ci-après :

- une demande manuscrite timbrée, adressée au Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique ;
- les photocopies des pièces d'identité des codemandeurs ;
- les photocopies des Cartes Jeunes Biométriques ou des récépissés de dépôt des codemandeurs, le cas échéant ;
- un exemplaire de la note conceptuelle du projet des candidats ;
- un plan de localisation de l'entreprise, éventuellement.

3. De la procédure de soumission de la demande

La procédure de soumission est subordonnée au renseignement par les candidats, d'un formulaire de « note conceptuelle » ou « note succincte », disponible sur la plateforme du Guichet Spécial en charge de la Diaspora à l'adresse : www.dialyj.cm, et structuré de la manière suivante :

- Partie A : le formulaire de demande ;
- Partie B : le budget ;
- Partie C : le cadre logique.

Le fichier généré devra par la suite être imprimé et associé au dossier de candidature, avec une copie à l'adresse : contact@dialyj.cm

IV. DES MODALITES DE L'APPEL À ACTIVITÉS

Il s'agit dans ce cadre d'accompagner sur les plans administratif, institutionnel et technique, la mise en œuvre de toute initiative à caractère social, humanitaire et/ou économique des jeunes de la diaspora en direction du Cameroun.

1. Des critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- être un jeune homme ou une jeune femme de la diaspora d'origine camerounaise ;
- justifier de l'existence des fonds propres pour la mise en œuvre de son projet au Cameroun ;
- présenter un projet susceptible d'améliorer les conditions de vie des Camerounais.

2. De la composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

- une demande adressée au Ministre de la Jeunesse et de l'Éducation Civique, indiquant le titre et l'objet de l'initiative ;
- une photocopie de la pièce d'identité du promoteur ;
- un document de présentation détaillée du projet (Termes de Référence) ;
- un Curriculum Vitae du promoteur ;
- un plan de localisation du lieu de mise en œuvre du projet, éventuellement.

3. De la procédure de soumission de la demande

La procédure de soumission est subordonnée au renseignement par les candidats, d'une fiche de renseignement, disponible sur le site web du Programme d'Aide au Retour et à l'Insertion des Jeunes de la Diaspora (PARI-JEDI), du Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique, à l'adresse : www.parijedi.org

Le fichier téléchargé et renseigné devra par la suite être imprimé et associé au dossier de candidature, avec une copie à l'adresse e-mail suivante : parijedi.cm@gmail.com

V. DU DÉLAI DE RECEVABILITÉ DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature physiques complets sous pli fermé, devront être déposés au plus tard le 15 avril 2025, au courrier central du MINJEC ou au niveau de ses services déconcentrés et rattachés, portant les mentions suivantes :

1. Pour l'Appel à projets

« POUR LA SÉLECTION DES PROJETS CONJOINTS DES JEUNES LOCAUX ET DE LA DIASPORA ÉLIGIBLES AUX FINANCEMENTS DU GUICHET DIALYJ, AU TITRE DE L'EXERCICE 2025 », et une copie en fichier numérique envoyée à l'adresse électronique : contact@dialyj.cm.

2. Pour l'Appel à Activités

« POUR LA SELECTION DES ACTIVITÉS PORTÉES PAR LES JEUNES CAMEROUNAIS DE LA DIASPORA EN DIRECTION DU CAMEROUN, SOLLICITANT UN ACCOMPAGNEMENT, AU TITRE DE L'EXERCICE 2025 », et une copie en fichier numérique envoyée à l'adresse électronique suivante : parijedi.cm@gmail.com.

VI. DES MODALITÉS DE SÉLECTION

Les dossiers de candidature reçus seront examinés par les membres du Comité *Ad hoc* mis en place à cet effet, par le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique. À l'issue de cet examen, les promoteurs des projets et des activités retenus seront informés par voie d'affichage et/ou sur toutes les plateformes du MINJEC.

VII. DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire, bien vouloir prendre attache avec le Programme d'Aide au Retour et à l'Insertion des Jeunes de la Diaspora (PARI-JEDI) du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, aux adresses e-mail suivantes : parijedi.cm@gmail.com, contact@dialyj.cm ou à travers le numéro de téléphone ci-après : (+237) 222 204 718.

***N.B.** : Les projets accordant une emphase sur les questions liées au genre et au handicap, aux savoir-faire endogènes, aux minorités ethniques et au brassage ethnique, linguistique et culturel, sont fortement encouragés.*

Yaoundé, le 17 FEV 2025

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DE L'EDUCATION CIVIQUE.



Mounouna Foutou